

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RICHWILLER
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 16 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq le seize du mois de janvier à vingt heures, le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni sous la présidence de madame Christiane BELZUNG, vice-présidente,

Présents : 9 membres sur 17 en exercice :

Madame Christiane BELZUNG, madame Geneviève SANNER, monsieur Jean-Claude GRIENENBERGER, madame Agnès BLECHARZ, monsieur Gérard RICOU, monsieur Jean-Pierre EPP, membres élus.

Madame Magalie FRANQUET, madame Dominique BLANGENWITSCH et monsieur Benoît WIOLAND, membres nommés.

Excusés : 3 membres élus, 5 membres nommés et 2 membres associés :

Monsieur Vincent HAGENBACH, Président,

Mesdames Khady TANDINE FALL, Antoinette ZIMMERER, membres élus,

Mesdames Francine FLICK, Sonja DEUX, Annick REIBEL, Rachel GRIENEISEN et Marie-Blanche SCHNEBELEN membres nommés,

Mesdames WARNANT et MEI, assistantes sociales, membres associés.

Secrétaire :

Monsieur Jean-Claude GRIENENBERGER

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 17.10.2024
 2. Attribution de bons alimentaires et colis alimentaires :
 - a) Validation des bons alimentaires et colis alimentaires attribués depuis la dernière réunion du Centre Communal d'Action Sociale
 3. Nombre de demandeurs d'emploi à RICHWILLER
 4. Points divers
-

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024 :

Le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024 ne fait l'objet d'aucune observation ou remarque. Il est adopté à l'unanimité.

Les membres du CCAS signent le feuillet n° 317 du registre des délibérations.

2. Attribution de bons alimentaires et colis alimentaires :

a) Validation des bons alimentaires et colis alimentaires attribués depuis la dernière réunion du Centre Communal d'Action Sociale :

Madame Christiane BELZUNG informe les membres du CCAS que des bons alimentaires et des colis alimentaires ont été attribués depuis la dernière réunion du Centre Communal d'Action Sociale en raison du caractère d'urgence des situations rencontrées par les personnes concernées :

Cas n° 7-2024 (LR)

Le 19 novembre 2024 madame Dalila MEI, assistante sociale de secteur nous informe de la situation suivante. L'intéressée est séparée depuis 2016 et vit actuellement avec ses 2 filles (11 et 16 ans) dans le parc social de la commune.

Madame a un troisième enfant celui-ci vit officiellement chez son père, depuis septembre 2024. La famille est installée dans la commune depuis le 1^{er} décembre 2024. Madame travaille en temps partiel en qualité d'aide-soignante au sein d'un service de soins. En parallèle elle perçoit une pension alimentaire versée par le père, ainsi que des prestations familiales versées par la CAF.

Madame exprime des difficultés sur le plan économique. Elle fait face au remboursement de créances liées à des indus, ainsi qu'un crédit automobile.

Suite au départ de son fils cadet du domicile, les prestations familiales ont été revues à la baisse et madame se trouve avec un trop perçu d'allocation. Compte tenu de la baisse de ses ressources, elle est invitée à déposer une demande de prime d'activité auprès de la CAF.

Madame a déposé un recours auprès de la CAF afin de solliciter une remise gracieuse de son trop perçu d'allocation de rentrée scolaire. Au mois d'août elle a perçu de l'ARS pour son fils (en résidence chez le père depuis septembre 2024) avec laquelle elle a pu lui acheter les fournitures scolaires et des vêtements.

Madame est invitée à négocier le coût des forfaits téléphoniques (factures de téléphone dépassant 100€ par mois).

De plus, elle règle tous les mois 59€ pour un contrat d'entretien et de révision annuelle pour son véhicule. La dépense étant élevée madame va résilier le contrat afin de réaliser des économies.

La situation financière du mois de novembre 2024 :

RESSOURCES		DÉPENSES	
Revenus salariés et assimilés	1293€	Loyer	693,28€
Prestations familiales – Allocation familiale	148,52€	Gaz	116€
Prestations familiales – Allocation soutien familial	391,73€	Electricité	17€
Pension alimentaire	164,73€	Eau-assainissement	60€
		Téléphonie	50€
		Transport scolaire	42€
		Assurance habitation	21€
		Assurance voiture	73,29€
		Autres charges – transport	100€
		Prêt – crédit voiture (échéance 10/4/2025)	184€
		Prêt – crédit consommation	59€
		Créances remboursées – indus (échéance mars 2025 – sécurité sociale)	242,60€
Total	1997,98€	Total	1658,17€
APL 136€			

Au vue de la situation et dans l'attente d'une éventuelle ouverture d'un droit à une prime d'activité, madame Dalila MEI, demande une aide alimentaire pour la famille.

Un colis alimentaire a été délivré le 21 novembre 2024.

Il est demandé aux membres présents d'entériner l'attribution du colis alimentaire du 21 novembre 2024.

Après délibération, les membres du CCAS, à l'unanimité :

- *Entérinent l'attribution du colis alimentaire du 21 novembre 2024,*
- *Précisent que les crédits nécessaires sont disponibles au compte 6281 du budget primitif 2024.*

Cas n° 8-2023 (MS)

Cette situation a déjà été évoquée lors du dernier CCAS. L'intéressée sollicite une aide alimentaire auprès du CCAS afin d'assurer la subsistance pour sa fille durant les vacances de Noël. En effet, le père ne pourra pas l'accueillir durant ces vacances, pour des raisons de santé ; ce qui n'était pas prévu.

La situation de celle-ci n'a à ce jour pas changé. Elle perçoit toujours du RSA 501€, des APL à hauteur de 422€ ainsi qu'une pension alimentaire et les prestations familiales de la Suisse 485€. Elle a également perçu la prime exceptionnelle de Noël d'un montant de 228€.

Au vue de la situation 2 bons alimentaires n° 13 et 14 d'un montant de 100€ chacun lui ont été délivrés les 20 et 27 décembre 2024.

Madame BELZUNG informe les membres du CCAS que plusieurs articles achetés avec les bons ne correspondent pas à de la 1^{ère} nécessité, à l'avenir uniquement des colis alimentaires seront délivrés.

Il est demandé aux membres présents d'entériner l'attribution des bons alimentaires n° 13 et 14/2024 d'un montant de 100€ chacun.

Après délibération, les membres du CCAS, à l'unanimité :

- *Entérinent l'attribution des bons alimentaires n° 13 et 14/2024 d'une valeur de 100€ chacun du 20 et 27 décembre 2024.*
- *Précisent que les crédits nécessaires sont disponibles au compte 65134 du budget primitif 2024*

Cas n° 6-2024 (EL)

Cette situation a déjà été évoquée lors des derniers CCAS. Madame MEI, assistante sociale de secteur nous informe en date du 10 décembre 2024 que l'intéressée est en recherche d'emploi et bénéficie dans ce cadre d'un accompagnement auprès de Sémaïphore. Elle ne dispose pas d'un mode de garde pour son fils, en raison d'une pénurie de place au périscolaire ; ce qui entrave ses démarches d'insertion professionnelle.

Elle est bénéficiaire du RSA et perçoit une pension alimentaire versée par le père.

La situation économique est très fragile. En effet son reste à vivre est mince en raison d'un loyer élevé et de ses faibles ressources. Madame a espoir de trouver un emploi afin d'augmenter ses ressources. Mais elle envisage également à un relogement avec un loyer adapté à ses ressources actuelles, ce qui lui permettrait de mieux maîtriser son budget.

Le 17 décembre elle a perçu la prime exceptionnelle de Noël versée par la CAF d'un montant de 228€.

La situation financière du mois de décembre 2024 :

RESSOURCES		DEPENSES	
Pension alimentaire	100€	Loyer	443,59€
RSA socle	801€	Charges locatives	320,49€
		Electricité	93€
		Eau et assainissement	45€
		Téléphonie - internet	50€
		Garage	16,85€
		Assurance habitation	16€
		Assurance voiture	61€
		Créances remboursées – Indus	69€
Total	901€	Total	1114,93€
APL 357€			

Créances non payées

Objet	Total
Electricité	720€

Au vu de la situation Madame MEI, demande de l'aide par un colis alimentaire.

Il est demandé aux membres présents d'entériner l'attribution du colis alimentaire du 13 décembre 2024.

Après délibération, les membres du CCAS, à l'unanimité :

- *Entérinent l'attribution du colis alimentaire du 13 décembre 2024,*
- *Précisent que les crédits nécessaires sont disponibles au compte 6281 du budget primitif 2024.*

3. Nombre de demandeurs d'emploi à Richwiller

Madame BELZUNG présente aux membres du CCAS le compte-rendu du nombre de demandeurs d'emplois résidants à RICHWILLER :

Mois	Demandeurs	Hommes	Femmes	Indemnisables	Non Indemnisés
Décembre	177	100	77	143	34
Janvier	189	106	83	150	39

4. Points divers

RSA :

La réforme du RSA est entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2025. Elle prévoit notamment que l'ensemble des allocataires soient inscrits automatiquement à France Travail et qu'ils souscrivent à un contrat d'engagement qui pourra les conduire à effectuer 15 heures d'activité par semaine.

Cet accompagnement prévoit notamment des entretiens, la construction d'un CV, des formations, des stages ou des immersions en entreprise.

Il s'agit de mettre fin au phénomène d'exclusion qu'entraînait le RSA, qui se résumait à une allocation et à un manque d'accompagnement réel pour le retour à l'emploi.

Les mères de famille ne sont pas soumises à ses conditions. En cas de non-respect de ces obligations, le versement de la prestation risque d'être suspendu.

Pour rappel le montant du RSA est de 635,70 € pour une personne seule, de 953, 56€ pour un couple sans enfants et de 1 334,98 € pour un couple avec 2 enfants.

Carte Pass'temps :

Les cartes sont disponibles à l'accueil de la mairie.

Commémoration 80^{ème} anniversaire de la libération de Richwiller :

Elle aura lieu le 25 janvier 2025 à 16 heures.

Bilan collecte Banque Alimentaire :

Cette année nous avons collecté dans les écoles et la mairie 79 kilos de denrées alimentaires.

Formations aux 60 et plus financée par la conférence des financeurs d'Alsace

Les activités Flamant Rose ont dû être reportées au 30 janvier 2025, le magazine Richwiller ensemble n'étant pas sorti à temps pour informer la population des séances.

Opération Tulipes à cœur :

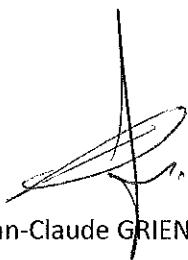
L'opération se déroulera les 27, 28 et 29 mars.

Un tableau sera envoyé courant février pour des créneaux de permanences aux membres du CCAS.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h05

La prochaine séance est fixée au 20 mars ou 3 avril 2025

Le secrétaire



Jean-Claude GRIENENBERGER

La vice-présidente



Christiane BELZUNG

